

## « Les écoles de management ont plus de moyens et plus de latitude que les IAE » (Think 2020)

Paris - Publié le vendredi 6 mars 2020 à 10 h 15 - Actualité n° 176316

« Pour comparer les écoles et les IAE, il faudrait déjà que les exigences soient les mêmes. Or, les écoles ont plus de moyens et de latitude, avec la possibilité de recruter comme elles le souhaitent. Faire cela à l'université est impensable, à moins de recruter des emplois LRU, ce que les syndicats universitaires risquent de ne pas accepter », déclare [Carole Drucker-Godard](#), présidente de la [CEFDG](#).

Carole Drucker-Godard précise néanmoins que ce qui rassemble écoles et IAE est « l'insertion professionnelle, excellente dans les deux cas ».

Elle s'exprime à l'occasion du séminaire intitulé « Entre gouvernance universitaire et concurrence locale : quel modèle d'avenir pour les IAE ? » organisé avec IAE France lors de l'événement Think Education et Recherche, le 04/02/2020 à l'[ICP](#).

[Guillaume Gellé](#), président de l'Université Reims Champagne-Ardenne et président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle de la [CPU](#), rejoint ce point de vue. « La réalité est aussi là : il est compliqué de recruter des intervenants extérieurs avec les modalités classiques de rémunération des universités », soutient-il.

Tout comme [Jacques Fayolle](#), directeur de Télécom Saint-Etienne et président de la [Cdefi](#), qui élargit le propos à l'ensemble des composantes internes. « Au travers des quelques dernières lois passées, un champ des possibles s'est ouvert. Il faut que les composantes et les établissements s'en saisissent collectivement. Et que les composantes se lancent dans la démarche du développement des ressources propres. Nous avons la capacité de faire, mais nous voyons que dans certains champs disciplinaires, les référentiels salariaux sont largement décalés entre le privé et ce que l'on peut faire dans le public ! »

« Je pilote une école dans le milieu du numérique, pour recruter un enseignant dans ce secteur, nous avons les mêmes problématiques que les entreprises, et les arguments salariaux restent un élément de discussion », ajoute-t-il.

Cette table ronde réunissait aussi [Simone Bonnafous](#), [Igé](#), devenue rectrice déléguée à l'Esri d'Ile-de-France, [Frank Bournois](#), directeur d'ESCP Business School qui s'exprimait également au nom de la Conférence des grandes écoles, et [Luc Doublet](#), président du conseil d'administration de l'IAE de Lille.

## « Il n'est pas évident pour la gestion, une discipline très jeune, de se faire entendre »



Simone Bonnafous - © Seb Lascoux

Selon Guillaume Gellé, la gouvernance ne fait pas tout. « Je ne pense pas que le statut interne de la composante fasse la délégation, c'est le président qui la donne, dans le cadre d'une confiance qui s'instaure.

Nous voyons bien qu'il existe des masters, d'excellentes formations de gestion, qui ne sont pas rattachés à un IAE, mais qui donnent une insertion professionnelle au même niveau que les grandes écoles. Ce qui fait la qualité de la formation n'est donc pas lié qu'à la structuration de la composante », estime-t-il.

« La question des composantes, de la gouvernance interne, est encore en phase expérimentale. Je suis loin de partager tous les avis émis aujourd'hui, mais ils posent bien la question de la participation des dirigeants de grandes composantes à la gouvernance générale. J'ai contribué à créer l'IAE Gustave Eiffel, qui ne dispose pas du statut suivant l'article 713-9, puisqu'il a été créé par deux universités. Pour moi, le plus important demeure la visibilité et la capacité d'un directeur d'IAE à expliquer, en interne et à l'extérieur, ses spécificités », rebondit Simone Bonnafous, [Igé](#) devenue rectrice déléguée à l'Esri d'Ile-de-France.

Carole Drucker Godard est enseignante-chercheuse à l'Université Paris Nanterre, où il n'y a pas d'IAE.

- « Il faut que ces trois modes d'enseignement supérieur, université, IAE et écoles, restent complémentaires et n'entrent pas en conflit. Dans mon université, nous n'avons pas d'IAE, mais nous comptons 35 enseignants-chercheurs en gestion.
- Néanmoins, la gestion n'est pas une composante à part entière, elle est réunie avec l'économie, une discipline bien plus ancienne.
- Il n'est pas évident pour cette discipline très jeune de se faire entendre. Je ne pense pas que ce soit propre à mon université, c'est le cas dans toutes les universités où gestion et économie se retrouvent côte à côte », déclare-t-elle. La gestion est en effet apparue dans les années 1970 en France.



Carole Drucker-Godard - © Seb Lascoux

## Une subsidiarité nécessaire



Jacques Fayolle - © Seb Lascoux

Jacques Fayolle prône une subsidiarité au sein des universités, au bénéfice des écoles internes. « Nous avons besoin d'agilité pour être efficace et interagir avec nos partenaires extérieurs. Le parallèle entre école d'ingénieurs et IAE est assez évident à ce niveau. Il faut donc cette subsidiarité, qui s'accompagne d'engagements forts des deux côtés.

L'école interne doit aussi accepter de faire des reportings réguliers et faire en sorte que sa stratégie aille dans le même sens que celle, plus large, de l'université », pose-t-il lors de son intervention. À ses yeux, l'appartenance à un réseau national et l'intégration au sein d'une université « ne s'opposent pas ».

Il évoque aussi la question de la marque. « Le XXI<sup>e</sup> siècle est un monde qui vit sur la communication et le marketing. Il faut envisager la marque comme un sujet fractal : on ne voit pas la même chose selon la distance à laquelle on la regarde.

- Par exemple, si je vais à Shanghai pour discuter de partenariats internationaux, j'évoque l'université de Lyon et ses 140 000 étudiants !
- En revanche, si je discute avec une start-up spécialisée dans les télécoms, je vais lui parler de Télécom Saint-Étienne, qui développe de l'innovation dans son domaine d'activité.

Comme les entreprises hors du domaine de l'éducation, nous devons avoir la capacité à vendre sous différentes marques, à différents clients », déclare-t-il, invitant ses interlocuteurs à ne pas avoir peur de ces mots.

## Des coopérations au cœur des sites

Guillaume Gellé présente le cas « un peu particulier » de son université, à Reims, où il n'y pas d'IAE. « Nous sommes dans un cas un peu particulier à l'université de Reims. Nous collaborons de façon efficace avec Neoma et Y Schools (groupe ESC Troyes). Le fait qu'il n'y ait pas d'IAE dans notre université peut s'expliquer en partie par cette coopération qui fonctionne bien. Le management à l'université est porté par la faculté d'économie, de sciences sociales et de sciences de gestion, et les équipes et le corps enseignant tiennent à cette transdisciplinarité », souligne-t-il.

Les passerelles entre l'université et les business schools locales sont nombreuses.



Guillaume Gellé - © Seb Lascoux

*« Dans l'université, des enseignants et enseignants-chercheurs de Neoma et Y Schools sont présents dans nos unités de recherche, des double-diplômes sont mis en place, en droit-gestion, philosophe-gestion. Cette coopération est vue très positivement, mais cela n'existe que depuis quelques années. Auparavant, les business schools étaient vues comme l'adversaire de la faculté. Le temps a fait son œuvre, nous nous connaissons mieux désormais. Désormais, nous regardons les atouts de chacun, dans une démarche vertueuse », estime Guillaume Gellé, qui semble satisfait de ces coopérations.*

## **Un enseignement « fort, unique et lisible » nécessaire en gestion**



Frank Bournois - © Seb Lascoux

Également présent lors de cette table ronde, Frank Bournois, directeur d'ESCP Business School, prend la parole sur la nécessité d'un enseignement de qualité en gestion.

*« Nous sommes dans une compétition économique forcenée. Il faut un enseignement supérieur de gestion fort, unique et lisible, grâce à des personnes de qualité. Tout le monde doit se donner les agilités pour fournir aux employeurs, dont une majorité de privés, les talents dont ce pays a besoin. Tout cela n'est pas incompatible. Mais pour cela, académiques et entreprises doivent se connaître. Par exemple, à ESCP, je demande que les professeurs passent du temps dans une entreprise, il faut se plonger régulièrement dans le monde du travail, pour rester connecté », déclare-t-il.*

Frank Bournois souhaite également séparer les différents acteurs privés : « Je trouve que nous manquons de vocabulaire sur la variété des structures : le privé ne signifie pas la même chose lorsque l'on regarde des privés "non-profit" et des privés appartenant à un fonds ».

Interrogé sur la raison pour laquelle la CGE ne souhaite pas intégrer les IAE en son sein, il déclare que la Conférence « travaille sur un moratoire sur la question des écoles internes et de l'autonomie de leurs moyens ».

**« Il ne faut pas risquer de se retrouver à la traîne »**

Représentant du monde économique de cette table ronde, puisque fondateur et président du conseil de surveillance de la société portant son nom, Luc Doublet est aussi président du conseil d'administration de l'IAE de Lille.

*« Quand on est chef d'entreprise et que l'on arrive au CA d'un IAE, le premier sentiment est la surprise. J'ai trouvé qu'il était extraordinairement contradictoire d'avoir autant d'intelligence dans la gestion que l'on prêche et une telle incapacité à se gérer soi-même, tant de nombreuses guerres existent en interne », déclare-t-il.*

Il ajoute : « Le problème, de mon point de vue, est que l'université n'aime pas déléguer le contrôle. Il faut que les IAE récupèrent la capacité de délégation et de contrôle. Et quand je vois qu'il faut remuer des montagnes pour accoucher à l'occasion d'une souris, sur l'international par exemple, je me dis que l'on ne prend pas assez en compte à quel point le monde a changé. Je suis un fervent défenseur de l'université, mais il ne faut pas risquer de se retrouver à la traîne ! », lance-t-il, en guise de conclusion.



Luc Doublet - © Seb Lascoux

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »